2018

Plan des mesures d'urgence de Valoris

Valoris MC

AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Valoris

107, Chemin Maine Central, Bury

Table des matières

1 - Numéros de téléphone des personnes-ressources et personnes ayant reçu le cours de secourisme 5

2 - Sommaire 6

2.1 - Révisions annuelles 6

2.2 - Renseignements généraux 7

2.3 - Raison d'être 8

2.4 - Nombre de personnes présentes 9

2.5 - Description de l'entreprise 10

2.6 - Équipement et emplacement 12

2.7 - Liste de distribution du plan d'urgence 16

3 - Procédures d'urgence 17

3.1 - Procédure d'évacuation d'urgence 17

3.1.1 - Lieu de rassemblement 17

3.2 - Rôles des responsables du site lors d'une situation d'urgence 19

3.3 - Incendie 20

3.3.1 - Utilisation des extincteurs 20

3.3.2 - Incendie dans un camion de collecte 21

3.3.3 - Incendie dans le compacteur 22

3.3.4 - Incendie dans le LET 23

3.4 - En cas d'explosion 25

3.5 - Feu ou explosion du réseau de biogaz ou de la torchère 26

3.6 - Personne qui tombe dans l'eau des bassins 28

3.7 - Déversement 29

3.8 - Contamination 30

3.9 - Urgences météorologiques 31

3.9.1 - Tremblement de terre 32

3.9.2 - Tempête hivernale 33

3.9.3 - Orage violent 34

3.9.4 - Tornade 35

3.10 - Panne électrique majeure 36

3.11 - Fuite de gaz propane 37
3.12 - Interruption, pénurie ou contamination d'eau potable 38
3.13 - Inondation ou refoulement d'égout 39
3.14 - Glissement de terrain 40
3.15 - Bris d'une ligne haute tension ou d'un poteau électrique 41
3.16 - Électrocution ou électrisation 41
3.17 - Blessures graves 42
3.18 - Colis suspect 43
3.19 - Prise d'otage 44
3.20 - Présence d'une personne armée (Arme à feu ou arme blanche) 45
3.21 - Alerte à la bombe 47
3.22 - Personne menaçante 48
3.23 - Procédure de sauvetage en espace clos 49
4 - Exercice d'évacuation 50
5 - Formulaires et listes de contrôle 52
5.1 - Liste de contrôle pour la sécurité des lieux 52
5.2 - Liste de contrôle pour évaluer votre plan de sécurité 54
5.3 - Liste de vérification pour les appels menaçants et alerte à la bombe 57
6 - Procédure de formation 59
Annexe I 60
Numéros d'urgence 63
Systèmes de gicleurs automatiques (Centre de tri) 64
Annexe II 65
Plan du site de Valoris - Bury 65
Plan du site de Valoris - Sherbrooke 66
Annexe III 67
Plans d'évacuation 67

1 - Numéros de téléphone des personnes-ressources et personnes ayant reçu le cours de secourisme

Titre	Nom	Numéro de téléphone
Directeur général	Jean-François Sornin	Tél : 819-560-8403 (2906) Cell : 819-640-8592
Directeur d'usine	François Thibault	Tél : 819-560-8403 (2915) Cell : 819-342-7320
Directeur des opérations des sites	Jean Simard	Tél : 819-560-8403 (2904) Cell : 819-238-2196
Préposé à l'entretien mécanique	Patrick Tremblay	Tél : 819-560-8403 (2924) Cell : 819-349-4257
Technicienne comptable	Geneviève Morin	Tél : 819-560-8403 (2902)
Technicienne en environnement	Laurie Barnabé-Francoeur	Tél : 819-560-8403 (2908) Cell : 418-281-9877
Répartiteur au centre de transfert	Réal Rancourt	Tél : 819-578-4999
Opérateur au centre de transfert	Rosaire Royer	Tél : 819-828-3245
Trieur	Yan Laroche	Cell : 819-640-0489
Trieur	Denis Roberge	Cell : 819-884-1215
Haut-parleur dans l'usine		Poste 2987

Nom	Date de formation	Date d'expiration	Date de renouvellement	Formateur
Denis Roberge	27 septembre 2016	27 septembre 2019		Action-Secours inc.
François Thibault	28 septembre 2016	28 septembre 2019		Action-Secours inc.
Geneviève Morin	9 novembre 2015	9 novembre 2018	3 octobre 2018	Urgence Vie
Patrick Tremblay	14 mars 2016	14 mars 2019		Urgence Vie
Rosaire Royer	14 mai 2016	15 mai 2019		Urgence Vie
Yan Laroche	29 septembre 2016	27 septembre 2019		Action-Secours inc.

2 - Sommaire

2.1 - Révisions annuelles			
Révision	Modifications	Date	Effectuée par
Révision # 1	Ajout du tableau des dates de formation en secourisme (p.5) ; Ajout des modes de communication sur le site (p.14) ; Ajout d'un tableau présentant les responsables du plan d'urgence (p.15) Ajout des pictogrammes (p.60-61).	2018-09-10	Thierry Hotte-Bélanger
Révision # 2	Les mots *sondes de captation* ont été remplacés par puits de captage (p.10) ; Les deux dernières phrases de la page 14 ont été changées ; Le numéro de bureau de la technicienne en environnement a été remplacé par son numéro de téléphone (p.23 et 24) ; Identification de chaque emplacement dans la zone de transfert ainsi qu'à la balance, et ajout de la salle électrique (Annexe 3).	2018-09-17	Thierry Hotte-Bélanger
Révision # 3			
Révision # 4			
Révision # 5			
Révision # 6			
Révision # 7			
Révision # 8			
Révision # 9			
Révision # 10			
Révision # 11			
Révision # 12			
Révision # 13			
Révision # 14			
Révision # 15			

Lors des révisions annuelles, veuillez-vous référer à la liste de vérification pour l'évaluation de votre plan d'urgence de la section 5.

2.2 - Renseignements généraux
Identification: Valoris est une régie intermunicipale qui appartient à la MRC du Haut-Saint-François et à la ville de Sherbrooke.
Adresse : 107, Chemin Maine Central, Bury (Québec) J0B 1J0
Téléphone : 819-560-8403 **Télécopieur :** 819-560-8470
Date de création : 4 juillet 2018 **Rédigé par :** Olivier Piché
Examiné et approuvé par : Directeur général Jean-François Sornin Signature : _____ Date : _____ Directeur d'usine François Thibault Signature : _____ Date : _____ Directeur des opérations des sites Jean Simard Signature : _____ Date : _____

2.3 - Raison d'être

La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) a mis en place un plan de mesures d'urgence pour minimiser les risques pour la santé, pour la sécurité et pour l'environnement en cas d'urgence. Le but de ce plan est d'assurer la coordination entre les différents intervenants et de mobiliser efficacement les ressources internes et externes dans l'éventualité d'une urgence. Le plan de mesure d'urgence permet d'améliorer en continu les procédures et la capacité de réagir de l'organisation.

2.4 - Nombre de personnes présentes	
Emplacement	Nombre de personnes
Bureaux	7 à 15 personnes
Usine	12 à 24 personnes
Balance	1 personne
Garage	1 à 2 personnes
Lieu d'enfouissement technique	1 à 2 personnes
Sur le site (Traitement des eaux, entretien, etc.)	1 à 2 personnes
Centre de transfert	1 à 4 personnes

2.5 - Description de l'entreprise

Valoris est un parc éco-industriel de 200 hectares dans lequel on retrouve un centre de tri, un lieu d'enfouissement technique (LET), un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et des industries pour valoriser les matières résiduelles et minimiser leurs impacts sur l'environnement.

Le centre de tri de 69 000 pi^2 contient 4 salles de tri et 5 salles des machines (Salle du broyeur (SSI), salle du compresseur, salle électrique, salle mécanique et salle de la presse). Les salles de tri 1 et 4 contiennent les panneaux de contrôle des lignes de construction, rénovation et démolition (CRD) et résidentiel, industriel, commercial et institutionnel (RICI) respectivement. L'usine compte 9 sorties de secours où se retrouvent des extincteurs et des déclencheurs d'alarme incendie. L'usine et les bureaux sont munis d'un système de gicleurs automatique. Les lieux sont occupés la semaine entre 7h00 et 17h00 et le samedi entre 7h00 et 12h00.

Le LET est accessible par des routes aménagées (voir le plan du site à l'annexe II) où un compacteur et une chargeuse sur roues peuvent travailler. Un réservoir de diesel portatif y est installé. Les cellules fermées du LET sont recouvertes d'une membrane pour recueillir le biogaz à l'aide puits de captage de gaz. Le gaz est ensuite acheminé à la torchère. Le LES n'est pas recouvert d'une membrane. L'eau d'écoulement du LES et du LET est recueillie par des conduites qui sont acheminées dans leurs bassins respectifs. Les lieux sont occupés la semaine entre 7h00 et 17h00 ainsi que le samedi entre 7h00 et 12h00.

Le garage près du LET permet d'entreposer la machinerie et d'effectuer des réparations. Le garage est muni de dispositifs de sécurité telle que des extincteurs portatifs, une douche oculaire et une trousse de premiers soins. Plusieurs produits dangereux y sont entreposés (voir la liste des matières dangereuses à la page 61).

Les bâtiments pour les systèmes de traitement des eaux sont situés à l'intérieur de leur enceinte clôturée. Le bâtiment près du système de traitement des eaux du LET est muni d'un extincteur de sécurité et des panneaux électriques pour les pompes. Les

bâtiments près du système de traitement des eaux du LES sont munis d'extincteurs, d'une douche d'urgence oculaire et d'une trousse de premiers soins. Plusieurs produits chimiques y sont entreposés.

La balance à l'entrée du site est munie d'un extincteur portatif et d'une trousse de premiers soins. Une génératrice au propane est située à l'extérieur. Les lieux sont occupés la semaine entre 7h00 et 17h00 ainsi que le samedi entre 7h00 et 12h00.

2.6 - Équipement et emplacement

Compagnie de surveillance: Alarme CSDR (819-822-4485)

Emplacement des claviers : Entrée principale des bureaux de l'usine

Entrée principale de la balance

Entrée principale des bâtiments de traitement des eaux

Entrée près du bureau du garage.

Détecteurs de fumée: Les détecteurs de fumée sont répartis dans les bureaux, dans l'usine, dans le garage et à la balance. Les détecteurs sont interconnectés pour chaque bâtiment et alerte la compagnie de surveillance en cas d'alarme. L'usine est munie de détecteurs de gaz pour le CH_4, le NO_2 et le CO_2. Le bâtiment du LES est équipé d'un détecteur de fumé à piles qui n'est pas connecté au reste du système d'alarme.

Extincteurs portatifs : Des extincteurs sont disposés près de chaque sortie de secours dans l'usine et dans chaque salle de tri. Les bureaux sont munis d'au moins un extincteur par étage situé dans les corridors, près des sorties. Le garage est muni d'extincteurs portatifs près des sorties de secours. Chaque bâtiment du système de traitement des eaux est muni de son extincteur portatif. La balance est munie d'un extincteur portatif.

Trousses de premiers soins :

- usine ;
    - salles de tri 1-2-3-4;
    - bureau expédition;
    - salle mécanique.
- bureaux ;

- local 213;
- infirmerie (défibrillateur).

- véhicules;
  - camions 51-52-53-54;
  - véhicule tout-terrain.
- autres;
  - balance;
  - garage;
  - bâtiment du système de traitement des eaux du LES.

Génératrices : La première génératrice au diesel est située à droite des bureaux près du quai de chargement. Une deuxième génératrice au propane est située derrière la balance à l'entrée du site.

Bouche d'incendie et tuyaux d'incendie: Une bouche d'incendie est située dans le stationnement avant de l'usine, près de l'entrée principale et une autre est située près de la porte 9 de l'usine. Un tuyau d'incendie est situé dans l'usine au début de la ligne du CRD, près de la salle du broyeur (SSI) (longueur : environ 100').

Machinerie sur le site :

- chargeuses sur roues;
- excavatrices sur chenilles;
- chariot élévateur;
- véhicule tout-terrain;
- compacteur.

Modes de communication sur le site :

- Le cellulaire
- La radio Motorola
- La radio cb

Notes : Ce ne sont pas tous les employés qui possèdent un cellulaire sur les lieux de travail et le cellulaire n'est pas utilisable partout sur le site. En effet, à plusieurs endroits, le réseau ne passe pas. Aussi, chaque véhicule lourd possède d'une radio CB qui permet aux chauffeurs de communiquer entre eux sur la fréquence 35. Dans l'usine, les employés communiquent entres eux avec des radios portatives (radios Motorola) sur la fréquence 1.

Manettes d'arrêt des services publics :

	Usine	Bureaux	Garage	Balance	Torchère	Bassins LET	Bassins LES
Panneaux électrique	Salle électrique	Salle mécanique 111 (1er étage)	2e étage	Salle électrique	Panneau de contrôle (Enceinte clôturée)	Bâtiment du système de traitement des eaux du LET	Bâtiments du système de traitement des eaux du LES
Entrée d'eau	Salle des gicleurs 1 et 2	Salle mécanique 111 (1er étage)	Chauffe-eau 2e étage	Salle électrique			
Ventilation	Clavier à l'entrée principale	Clavier à l'entrée principale					
Gaz					Valves vertes de l'autre côté du chemin en face de la torchère		

2.7 - Liste de distribution du plan d'urgence

Emplacement de la copie	Nom du responsable	# de téléphone du responsable
Centre de tri	François Thibault	Tél: 819-560-8403 (2915) Cell : 819-342-7320
Garage		
Balance		
Centre de transfert		

3 - Procédures d'urgence

3.1 - Procédure d'évacuation d'urgence

La procédure d'évacuation est appliquée en cas :

- d'incendie non maitrisé;
- d'accident mettant en cause des produits chimiques, des gaz ou des matières dangereuses dans l'usine;
- de nuages de poussière pouvant nuire à la santé des travailleurs;
- d'explosion.

La procédure d'évacuation peut aussi être appliquée dans des situations comme :

- une alerte à la bombe;
- la présence d'une personne ayant un comportement menaçant;
- une urgence sanitaire telle qu'un refoulement d'égout, une inondation ou une panne des services publics.

3.1.1 - Lieu de rassemblement

Centre de tri : Balance en face des bureaux

Centre de transfert : Balance

Valoris
AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Procédure générale :

Appelez 911.

1. Restez calme.
2. Activez le système d'alarme incendie.
3. Arrêtez les équipements en marche (ex : lignes de tri).
4. Si vous êtes avec un client, un fournisseur ou un sous-traitant invitez-le à vous suivre.
5. Aidez toutes les personnes en danger.
6. Arrêtez les appareils et déposez-les à un endroit où ils ne nuiront pas à l'évacuation.
7. Fermez les fenêtres de votre local, sauf en cas de fuite de gaz.
8. Quittez les lieux en fermant les portes derrière vous et évacuez en utilisant les escaliers.
9. Rendez-vous au point de rassemblement.
10. Suivez les directives des membres de votre équipe d'évacuation.
11. Dites aux pompiers si l'évacuation est complétée et si tout le personnel est sain et sauf.
12. Dans le cas où certains membres du personnel travaillaient à l'extérieur des bâtiments du site, appelez ces personnes pour leur dire de se rendre au lieu de rassemblement.

Procédure pour opérateurs de machinerie :

1. Dirigez-vous vers la sortie la plus proche.
2. Utilisez votre klaxon au moment de franchir la porte pour alerter les piétons.
3. Cédez le passage aux piétons.
4. Dirigez-vous en ligne droite et stationnez votre véhicule le plus loin possible du bâtiment.
5. Rendez-vous immédiatement au point de rassemblement.

Restez au point de rassemblement jusqu'à ce que vous soient données de nouvelles instructions.

3.2 - Rôles des responsables du site lors d'une Situation d'urgence

Coordonnateur de l'évacuation
Responsable : Directeur d'usine, François Thibault **Téléphone cellulaire:** 819-342-7320 **Téléphone bureau :** 819-560-8403 (2915) **Contact :** Radio interne, fréquence 1 **Responsable :** Directeur des opérations des sites, Jean Simard **Téléphone cellulaire :** 819-238-2196 **Téléphone bureau :** 819-560-8403 (2904) **Contact :** Radio interne, fréquence 1 **Rôles :** • Connait en tout temps le nombre de personnes présentes. • S'assure que les personnes sortent sans tenter de récupérer leurs effets personnels. • Lors de l'évacuation, il prend avec lui la liste des présences, les plans d'évacuation et une trousse de premiers soins. • Quitte en dernier sa zone et prend les présences au lieu de rassemblement. • Rapporte immédiatement aux pompiers toute personne manquant à l'appel. • Agis comme contact avec le service incendie. • Change le lieu de rassemblement extérieur si requis. • Une fois l'incident maitrisé, il participe à la rencontre d'évaluation de la procédure.
Responsable de secteur
Nom : Chef d'équipe du CRD et du RICI **Contact :** Radio interne, fréquence 1 **Rôles :** • Appuie les responsables de l'évacuation. • S'assure que les personnes sortent sans perdre de temps. • Dirige le personnel évacué vers une autre issue si requis. • Quitte le secteur en dernier. • Fait le décompte de son secteur avec le coordonnateur. • Une fois l'incident maitrisé, il participe à la rencontre d'évaluation de la procédure.

3.3 - Incendie

Lorsque le détecteur d'incendie ou de fumée se fait entendre, suivre les étapes suivantes :

- 911;
- évaluez la situation;
- si possible, utilisez les extincteurs pour combattre le feu;
- évacuez le personnel en suivant la procédure d'évacuation.

3.3.1 - Utilisation des extincteurs

1. Poser l'extincteur au sol.
2. Sans serrer la manette de commande, retirer la goupille.
3. Saisir le tuyau et la lance d'une main et presser la manette de commande avec l'autre main.
4. Orienter le jet dans le sens du vent et viser les braises (source) plutôt que les flammes.
5. Procéder d'avant en arrière et de bas en haut.
6. En cas de feu important, ne pas lutter seul. Procéder avec plusieurs extincteurs à la fois.
7. Surveiller les retours de flammes jusqu'à l'arrivée des pompiers.

Important : Remettre les extincteurs qui ont servi ou qui ont été activés à un spécialiste pour la remise en état de marche.

3.3.2 - Incendie dans un camion de collecte

Si la matière résiduelle d'un camion prend feu sur le lieu d'enfouissement technique, l'opérateur doit :

- immobiliser le camion;
- sortir immédiatement et s'éloigner;
- 911;
- combattre l'incendie avec les dispositifs à portée de main (extincteur, tuyau d'incendie);
- recouvrir le feu avec de la terre pour étouffer le feu et essayer de le contenir;
- s'assurer d'être en amont du vent pour éviter les fumées toxiques.

Important : Un incendie sur la cellule d'enfouissement est extrêmement dangereux et peut causer une explosion. Il est primordial de maitriser l'incendie le plus rapidement possible.

3.3.3 - Incendie dans le compacteur

Si le compacteur prend feu, il faut :

- immobiliser le compacteur;
- activer le système de gicleurs;
- sortir du compacteur et s'éloigner;
- 911;
- rester en amont du vent pour éviter les fumées toxiques;
- ne pas retourner dans le compacteur avant l'autorisation d'un responsable.

Important : Un incendie sur la cellule d'enfouissement est extrêmement dangereux et peut causer une explosion. Il est primordial de contrôler l'incendie et de le maitriser le plus rapidement possible.

Important : Il est essentiel d'effectuer la vérification du système de gicleur du compacteur au moins une fois par année pour s'assurer de son bon fonctionnement.

3.3.4 - Incendie dans le LET

Si un incendie se déclare dans les matières résiduelles du LET, il est nécessaire de :

- 911;
- si possible, maitriser le feu avec des extincteurs portatifs ou de la terre pour étouffer le feu et tenter de le contenir au maximum;
- fermer les vannes d'alimentation en biogaz en amont de la torchère;

- appuyer sur le bouton d'arrêt d'urgence de la torchère et fermer le disjoncteur;

- contacter la technicienne en environnement (418-281-9877);

- évacuer la zone et définir un périmètre de sécurité d'au moins 500 mètres si le feu ne peut être maitrisé;
- si l'incendie s'aggrave et se répand, contacter la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au besoin (1-800-463-3389);
- s'assurer d'être en amont du vent pour éviter les fumées toxiques.

Important : Ne pas excaver près de la zone de feu (ajout d'air à éviter).

Important : Un incendie sur la cellule d'enfouissement est extrêmement dangereux et peut causer une explosion.

3.4 - En cas d'explosion

Les risques d'explosion sont présents à la torchère, aux endroits d'entreposage de produits dangereux, dans les centrales électriques et dans l'usine.

Si une explosion survient, vous devez :

- vérifier s'il y a le feu et si c'est le cas, mettre immédiatement en exécution la procédure contre l'incendie (page 16);
- évacuer le personnel en suivant la procédure d'évacuation (page 14);
- les responsables doivent couper les raccords électriques et ceux du gaz s'il est possible de le faire de manière sécuritaire.

3.5 - Feu ou explosion du réseau de biogaz ou de la torchère

En cas de feu ou d'explosion du réseau de biogaz ou de la torchère:

- quitter la cellule ou l'enceinte clôturés de la torchère immédiatement;
- 911;
- Si possible, appuyer sur le bouton d'arrêt d'urgence de la torchère à partir de son panneau de contrôle et fermer le disjoncteur sur le panneau électrique;

- fermer les vannes d'alimentation du biogaz en amont de la torchère;

- contacter la technicienne en environnement (418-281-9877);

- évacuer la zone et définir un périmètre de sécurité d'au moins 500 mètres en attendant les secours;
- s'assurer d'être en amont du vent pour éviter les fumées toxiques.

Important : Un incendie sur la cellule d'enfouissement est extrêmement dangereux et peut causer une explosion.

3.6 - Personne qui tombe dans l'eau des bassins

Important : Lorsqu'une personne doit effectuer des travaux près des bassins, la personne doit porter les EPI requis et aviser une personne responsable de l'endroit où elle se trouve. Lorsque des travaux doivent être effectués sur l'eau avec une embarcation, un minimum de deux personnes est obligatoire en tout temps.

Si une personne tombe dans l'eau **à partir des bords des bassins**, il faut :

- évaluer la situation (victime consciente ou non, la victime sait nager ou non, distance de la victime, température de l'eau et température extérieure);
- repérer la bouée de sauvetage la plus proche et la lancer à la victime en s'assurant de bien tenir l'autre extrémité de la corde;
- garder une distance sécuritaire avec le bord du bassin pour éviter de tomber;
- hisser la victime jusqu'au bord du bassin;
- si la victime est blessée, 911;
- administrer les premiers soins;
- sécher la victime le plus vite possible et de l'amener dans un endroit chaud et sec pour éviter l'hypothermie;
- effectuer un rinçage de la victime dans les douches des vestiaires pendant au moins 15 minutes pour éliminer les contaminants;
- téléphoner au centre antipoison (1-800-463-5060);
- ne pas remettre les mêmes vêtements.

Si une personne tombe dans l'eau **à partir d'une embarcation**, il faut :

- évaluer la situation (victime consciente ou non, la victime sait nager ou non, distance avec la victime, température de l'eau et température extérieure);
- s'assurer que la victime est calme et qu'elle ne panique pas avant de s'en approcher avec l'embarcation;
- amener la victime jusqu'au bord sans la faire monter dans l'embarcation;
- si la victime est blessée, 911;
- administrer les premiers soins;
- sécher la victime le plus vite possible et de l'amener dans un endroit chaud et sec pour éviter l'hypothermie;
- effectuer un rinçage de la victime dans les douches des vestiaires pendant au moins 15 minutes pour éliminer les contaminants;
- téléphoner au centre antipoison (1-800-463-5060);
- ne pas remettre les mêmes vêtements.

3.7 - Déversement

Lors d'un déversement d'une matière dangereuse (liste des matières dangereuses p. 58):

- arrêtez les équipements en marche;
- évacuez la zone immédiatement;
- fermez la porte;
- isolez la zone contaminée en établissant un périmètre sécuritaire;
- si possible, tenter d'arrêter la source de l'écoulement du produit sans mettre votre vie en danger (utiliser les EPI et le détecteur de gaz);
- recouvrir le produit avec des produits absorbants pour réduire le panache de vapeurs au sol;

- en cas de déversement majeur (plus de 25 litres) :
    - 911;
    - donnez-leur les renseignements suivants :
        - votre nom;
        - le lieu de l'incident;
        - la nature du problème;
        - les renseignements sur le produit et sa dangerosité (si connus);
        - les pictogrammes apparaissant sur le produit;
        - nom du produit;
        - type de produit (liquide, solide, gaz);
        - air contaminé ?;
        - quantité déversée;
        - dangers potentiels;
- suivez les consignes du service d'urgence;
- identifiez un endroit sécuritaire et s'y rendre.

Important : Si une personne semble inconsciente à l'intérieur d'un local à votre arrivée, assurez d'abord votre propre sécurité avant de tenter de lui prodiguer les premiers soins.

3.8 - Contamination

Lors d'une contamination par le sang, procédez rapidement au nettoyage de la zone infectée, selon le type d'exposition :

- au besoin, 911;

Cutanée :

- nettoyer la région exposée avec de l'eau et du savon ou un agent de nettoyage sans eau;
- ne brossez pas et n'utilisez pas de solutions irritantes.

Lésions ouvertes de la peau, piqûre, coupure, égratignure avec un objet souillé de sang, morsure au sang :

- faites saigner légèrement le site de la plaie;
- nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon doux;
- rincer la région avec de l'eau;
- s'il n'y a pas d'eau, laver avec un agent de nettoyage sans eau et laver la zone avec de l'eau et du savon doux dès que possible;
- recouvrir la plaie d'un pansement.

Muqueuses (lèvres, intérieur de la bouche et du nez, yeux) :

- rincer abondamment avec de l'eau du robinet le plus rapidement possible.

Important : Consulter un centre hospitalier dans les 2 heures qui suivent l'accident. Déclarez en arrivant au centre hospitalier qu'il s'agit d'un accident avec du sang.

3.9 - Urgences météorologiques

Les procédures de la section 3.9 sont utilisées lorsque les conditions suivantes se produisent dans notre région :

- tremblement de terre;
- tempête hivernale;
- orage violent;
- tornade.

3.9.1 - Tremblement de terre

Si vous êtes à l'intérieur du bâtiment :

- ne sortez pas de l'immeuble;
- si vous êtes dans un ascenseur, sortez-en dès que possible;
- éloignez-vous des fenêtres et des portes;
- abritez-vous sous une table, un bureau ou un lit et cramponnez-vous pour suivre les mouvements du meuble;
- couvrez votre tête et votre torse;
- s'il n'y a pas de meuble solide, collez-vous contre un mur intérieur en position accroupie tout en vous protégeant la tête et le cou;
- si vous êtes en fauteuil roulant, verrouillez les roues et protégez-vous le cou et la tête.

Si vous êtes à l'extérieur :

- restez à l'extérieur;
- précipitez-vous vers un espace découvert;
- éloignez-vous des structures près de vous et des lacs;
- éloignez-vous des fils électriques.

Si vous êtes en voiture, dans la chargeuse, l'excavatrice ou le chariot élévateur :

- arrêtez-vous le plus tôt possible dans un lieu convenable;
- se stationner dans un endroit sans compromettre l'accès aux véhicules d'urgences;
- se stationner loin des câbles et des poteaux électriques;
- mettez en marche les feux de détresse;
- restez dans votre voiture jusqu'à la fin des secousses;
- ne sortez pas du véhicule si des fils électriques sont tombés dessus, 911;
- écoutez la radio pour connaitre les directives des autorités.

Après les secousses :

- s'il y a des blessés près de vous, 911;
- administrez les premiers soins;
- s'il y a un début d'incendie, procédez immédiatement à l'évacuation;
- suivez les directives des autorités.

3.9.2 - Tempête hivernale

Lors d'une tempête violente :

- rester calme, en sécurité, au sec et au chaud;
- éviter de prendre le volant d'un véhicule;
- sortir uniquement si c'est essentiel (porter des vêtements chauds pour éviter l'hypothermie et les engelures);
- signaler au service d'urgence où vous vous trouvez et nombre de personnes présentes;
- écouter régulièrement les bulletins de météo.

Note : Pour éviter l'hypothermie, il est important de porter des vêtements chauds, d'éviter le vent, de boire beaucoup de liquides chauds, ne pas boire d'alcool et de rester bien nourris.

3.9.3 - Orage violent

En cas d'orages violents :

- le personnel à l'intérieur doit :
  - rester à l'intérieur des bâtiments et ne sortir que si la situation devient urgente;
  - s'éloigner des fenêtres et des portes;
  - il est recommandé de débrancher tous les appareils électroniques et électriques ainsi que les outils durant un orage violent.
- le personnel à l'extérieur doit :
  - quitter le site pour se réfugier à l'intérieur dans un endroit sécuritaire;
  - éviter de s'approcher des clôtures métalliques et des matériaux conducteurs qui pourraient être touchés par la foudre.
- le personnel dans un véhicule :
  - demeurer dans le véhicule et éviter de se stationner près des arbres qui pourraient être atteints par la foudre.

3.9.4 - Tornade

Si vous percevez des signes de tornade tels que de la grêle, un ciel sombre teinté de vert ou de jaune, un grondement, un sifflement ou un nuage ressemblant à un entonnoir à la base d'un nuage orageux, vous devez suivre les consignes suivantes.

- À l'intérieur d'un bâtiment :
  - débranchez les appareils électriques;
  - prenez votre trousse d'urgence avant de de vous réfugier de préférence au sous-sol ou au rez-de-chaussée, dans la pièce la plus au centre du bâtiment (ex : vestiaire de l'usine);
  - réfugiez-vous sous un meuble lourd;
  - tenez-vous éloigné des portes et des murs extérieurs;
  - n'utilisez pas les ascenseurs;
  - attendez le retour au calme avant de sortir.
- À l'extérieur d'un bâtiment :
  - si vous n'êtes pas en mesure de vous réfugier à l'intérieur d'un bâtiment, placez-vous à bonne distance d'arbres, de poteaux et de lignes électriques;
  - réfugiez-vous dans un fossé ou dans un repli de terrain, en vous couchant face contre terre et en vous protégeant la tête avec les mains;
  - protégez-vous des objets qui peuvent être projetés par le vent;
  - soyez prêt à vous déplacer en cas d'inondation soudaine.
- Après le passage d'une tornade :
  - méfiez-vous des sources de danger comme les débris, les fils électriques, etc.;
  - contactez le service d'incendie pour vérifier que vous pouvez accéder au bâtiment sans danger.

Important : Il ne faut pas se fier aux faux abris comme les voitures, la machinerie (excavatrice, chargeuse, etc.), les bâtiments avec un toit immense (centre de tri, centre de transfert) car le toit est susceptible de s'effondrer.

3.10 - Panne électrique majeure

Toute personne qui est présente lors d'une panne électrique majeure doit :

- rassurer les personnes présentes;
- regagner son lieu d'affectation;
- utiliser uniquement des lampes de poche pour s'éclairer (Ne pas employer de flamme nue);
- suivre les consignes de sécurité émises à votre attention par un responsable;
- évaluer les impacts sur le lieu de l'événement.

3.11 - Fuite de gaz propane

Toute personne qui constate une fuite de gaz doit :

- éloigner toute personne à proximité de la fuite;
- 911;
- donnez-leur les renseignements suivants :
  - nom;
  - adresse;
  - nombre de personnes présentes;
  - nature de la fuite de gaz;
  - localisation de la fuite de gaz;
- ne pas manipuler d'objets susceptibles de produire une étincelle ou une flamme (briquet, téléphone dans la pièce où est située la fuite de gaz, interrupteur ou appareil électrique, lampe de poche, station manuelle d'incendie, etc.);
- fermer la porte de la pièce afin d'isoler la fuite;
- procéder à l'évacuation (voir page 14).

3.12 - Interruption, pénurie ou contamination d'eau potable

Toute personne présente lors d'une pénurie d'eau potable doit :

- informer le directeur de Valoris;
- fournir une description des faits observés;
- suivre les directives du responsable;
- diffuser un avis de non-consommation de l'eau à tous les occupants du site;
- localiser l'emplacement du point d'eau potable de son secteur;
- n'utiliser que de l'eau embouteillé;
- apposer sur les robinets et dans les toilettes l'affiche d'interdiction de consommer de l'eau;
- vider les contenants d'eau (verre, pichet, etc.) déjà en votre possession;
- ne pas consommer immédiatement l'eau lorsque le service est rétabli, attendre la réception d'un avis de conformité de la part du coordonnateur du bâtiment.

3.13 - Inondation ou refoulement d'égout

Toute personne qui constate une inondation ou un refoulement d'égout doit :

- alerter le directeur de Valoris;
- fournir une description des faits observés;
- éloigner toute personne située à proximité du risque;
- se tenir loin de la zone inondée;
- suivre les directives du responsable;
- éviter le contact avec l'eau afin de ne pas être électrocutée;
- éloigner ou abriter les équipements spécialisés si possible;
- fermer les portes du local.

3.14 - Glissement de terrain

Un glissement de terrain est un mouvement du sol vers le bas, lent ou brutal, de cause naturelle ou provoqué par l'homme. Évitez de faire des travaux qui pourraient augmenter l'instabilité du sol (Creuser dans une pente, vider un réservoir au sommet ou au pied d'un talus).

Signalez aux autorités municipales les anomalies suivantes :

- des fissures sur le terrain;
- un renflement ou l'apparition d'une dépression dans une pente;
- un éboulement;
- un écoulement inhabituel d'eau.

Lors d'un glissement de terrain, si vous êtes :

- à l'intérieur :
  - réfugiez-vous dans la partie du bâtiment qui est opposée au glissement de terrain et abritez-vous sous un meuble solide;
  - agrippez-vous fermement à un objet bien fixé jusqu'à ce que tout mouvement ait cessé;
  - assurez-vous de faire un décompte du personnel;
  - contactez les services d'urgence au besoin.
- à l'extérieur :
  - éloignez-vous rapidement de la trajectoire probable du glissement;
  - tenez-vous loin des berges, des arbres, des fils électriques et des poteaux;
  - assurez-vous de faire un décompte du personnel;
  - contactez les services d'urgence au besoin.

Important : N'approchez pas le lieu du glissement, qui demeure souvent instable.

3.15 - Bris d'une ligne haute tension ou d'un poteau électrique

En cas de bris d'une ligne haute tension :

- contacter le directeur des opérations du site (819-560-8403 (2904)) qui communiquera avec Hydro-Québec (1-800-790-2424);
- établir un périmètre de sécurité autour de la zone du bris;
- ne pas approcher de la zone;
- suivre les directives d'Hydro-Québec.

3.16 - Électrocution ou électrisation

Si vous êtes en présence d'une personne électrocutée :

- 911;
- s'il n'y a pas de risques pour vous, coupez le courant;
- téléphonez aux services d'urgences;
- ne touchez jamais à la victime avant d'avoir coupé le courant;
- si possible, administrez les premiers soins;
- suivre les consignes des services d'urgences.

3.17 - Blessures graves

Si une urgence médicale se présente, vous devez :

- 911;
- avant d'intervenir, évaluez le danger pour vous dans l'environnement immédiat de la victime;
- si possible, éliminez les risques pour vous et la victime;
- administrer les premiers soins;
- rassurez la personne et essayez d'obtenir le maximum d'information pertinentes (nom, âge, allergies, condition médicale spéciale);
- suivez les consignes des services d'urgence;
- en cas de doute, agissez comme si la vie de la personne était en danger.

Important : Si la victime est en arrêt cardio-respiratoire, vous devez aller chercher le défibrillateur à l'infirmerie. Les premières minutes sont critiques pour réanimer une personne.

3.18 - Colis suspect

Soyez attentif si l'enveloppe ou le colis :

- provient d'un expéditeur inhabituel;
- provient d'un expéditeur non identifié (aucune adresse de retour);
- est altéré;
- ne correspond pas au type de courrier que vous recevez habituellement.

Si vous repérez une enveloppe ou un colis suspect :

- 911;
- n'ouvrez pas l'enveloppe ou le colis et n'agitez pas son contenu;
- si le colis était ouvert, n'essayez pas de nettoyer la surface contaminée;
- couvrez-le délicatement d'un panier de recyclage ou de tout objet pouvant le recouvrir en totalité (linge, papier, boite, etc.);
- lavez-vous soigneusement les mains;
- faites évacuer la pièce;
- ne laissez personne entrer dans le local;
- s'il n'y a pas de danger imminent, assurez-vous de mettre en quarantaine, dans un même local, toute personne qui aurait été en contact avec le colis;
- n'utilisez aucun appareil émettant des ondes (cellulaire, radio-émetteur, etc.);
- suivez les consignes des autorités.

3.19 - Prise d'otage

- 911;

Si vous êtes l'otage :

- ne résistez pas au ravisseur;
- évitez les mouvements brusques;
- n'argumentez pas;
- faites ce que le ravisseur vous demande;
- s'il y a des policiers présents, respectez leurs consignes.

Si vous faites face au ravisseur qui détient un ou plusieurs otages:

- établissez un contact avec le ravisseur;
- demandez-lui ses motifs;
- tentez de connaitre le nombre d'otages;
- essayez de gagner du temps;
- évitez de confronter le ravisseur;
- poursuivez le dialogue pour gagner du temps;

3.20 - Présence d'une personne armée (Arme à feu ou arme blanche)

1. 911;
2. Restez calme
3. Avisez les gens près de vous
4. Si la situation le permet, appliquez la procédure de confinement barricadé

Fuite :

- utilisez la sortie la plus près de vous si elle est sécuritaire;
- avertissez les personnes que vous rencontrez;
- restez calme et silencieux;
- en sortant, maintenez les mains dans les airs pour éviter d'être perçu par les policiers comme un suspect;
- suivez les consignes de la police.

Confinement barricadé :

- verrouillez les portes et les fenêtres et tenez-vous-en loin;
- gardez les portes verrouillées jusqu'à la fin d'une alerte;
- si la porte de la pièce où vous vous trouvez n'a pas de serrure, utilisez du mobilier pour barricader l'accès;
- éteignez la lumière;
- couchez-vous au sol dans un endroit où il est impossible d'être vu à l'extérieur du local;
- gardez le silence;
- si l'alarme incendie se met en fonction, restez dans le local à moins qu'il y ait un signe évident d'incendie.

Se cacher :

- repérer rapidement un endroit pour vous cacher : derrière un mur, une colonne, un équipement dans l'usine ou derrière un meuble;
- demeurez silencieux;
- attendez les directives des autorités;
- analysez la situation et envisagez d'autres options dès que la situation le permet.

Comment réagir face à une personne armée :

Si vous croisez celui-ci :

- continuez à marcher sans changer de direction;
- adoptez une attitude de soumission.
- ne le regardez pas dans les yeux, baissez le regard.

Si la personne armée défonce la porte, s'introduit dans votre local et ouvre le feu (En ultime recours et seulement lorsque votre vie est en danger immédiat, vous devez AGIR pour sauver votre vie.) :

- utilisez votre instinct de survie;
- à ce stade, tentez le tout pour le tout pour sauver VOTRE VIE.
- défendez-vous;
- Criez;
- lancez des objets dans sa direction pour causer une distraction et gagner quelques secondes pour vous permettre de vous enfuir;
- tentez à tout prix de fuir dès que possible.

Important : En présence d'un tireur, analysez continuellement votre environnement afin de décider s'il est préférable de fuir, de vous confiner, de vous cacher ou, ultimement, de vous défendre contre la menace.

3.21 - Alerte à la bombe

Important : Si vous recevez une alerte à la bombe ou que vous trouvez un paquet suspect, NE VOUS SERVEZ PAS de moyens de communication sans fil (appareil radio, cellulaire, téléavertisseur, etc.).

En cas d'alerte à la bombe, vous devez :

- composez le 911 en vous servant d'un téléphone fixe et demander conseil à la police;
- déterminez avec la police s'il s'agit d'un danger immédiat et s'il faut lancer la procédure d'évacuation;
- s'il y a un danger imminent pour la sécurité, lancer la procédure d'évacuation;
- si vous recevez une alerte à la bombe par téléphone, servez-vous du formulaire sur les appels menaçants afin de prendre en note autant de détails que possible;
- si vous recevez une alerte à la bombe par écrit, ne la touchez pas ou ne la déplacez pas;
- donnez à la police le numéro de téléphone de la personne qui a appelée;
- veillez à ce que la personne qui a reçue l'appel soit présente pour répondre aux questions de la police.

3.22 - Personne menaçante

Les menaces peuvent être proférées par lettre, par téléphone, par courriel ou de vive voix et impliquent une atteinte à la liberté ou à l'intégrité d'un membre du personnel.

- 911;

Lorsque vous recevez une menace :

- Par téléphone :
  - remplir le formulaire concernant les appels menaçant;
  - évaluez si le danger est imminent.
- De vive voix :
  - restez calme;
  - adoptez une attitude de soumission;
  - gardez une distance de sécurité avec l'autre personne;
  - analysez votre environnement et repérez les sorties de secours;
  - déterminez si vous êtes en danger et s'il est préférable de fuir ou d'agir.

3.23 - Procédure de sauvetage en espace clos

Important : N'oubliez jamais que seuls les membres d'une équipe de sauvetage technique bien formés, entrainés, supervisés et munis de l'équipement approprié peuvent entrer dans un espace clos pour y sauver une personne de manière sécuritaire.

En cas d'incident nécessitant un sauvetage en espace clos, toute personne présente doit :

- 911;
- informer un responsable;
- sécuriser les lieux;
- établir un poste de commandement (endroit pour instaurer un plan d'opération) et analyser la situation pour décider d'un plan d'opération;
- endosser les équipements de protection appropriés à l'intervention;
- délimiter un périmètre de sécurité;
- assister le surveillant de surface et les personnes désignées dans l'évacuation de la personne quand cela peut se faire à l'extérieur de l'espace clos;
- si le sauvetage ne peut être fait de l'extérieur, appeler en renfort une équipe spécialisée en sauvetage technique;
- administrer les premiers soins.

Employés formés pour le travail en espace clos :

- Patrick Tremblay
- François Thibault
- Yan Laroche

4 - Exercice d'évacuation

Éléments à vérifier	Conformité		Commentaires	Correctifs préconisés	Responsable	Échéance
	Oui	Non				
Alarme donnée par…						
Alarme entendue par tous						
Évacuation zone #1 (CRD)						
Évacuation zone #2 (RICI)						
Évacuation zone #3 (Bureaux)						
Temps complet pour l'évacuation						
Connaissance par les employés du lieu de rassemblement						
Connaissance et prise en charge des cas spéciaux (ex. : personne handicapée, travailleur en lieu isolé, etc.)						
Prise en charge des autres personnes sur place (visiteurs, clients, fournisseurs, sous-traitants, etc.)						
Arrêt des équipements, machines, outils						
Portes fermées par responsable de secteur après vérification						

Éléments à vérifier	Conformité		Commentaires	Correctifs préconisés	Responsable	Échéance
	Oui	Non				
Aucun retour ou entrée dans l'édifice (autre que pompier) avant l'approbation de réintégration						
Présence des pompiers à l'exercice						
Affichage de la fiche d'évaluation						
Non-utilisation des ascenseurs ou monte-charges						
Évacuation par les portes opposées au feu						
Nombre de personnes évacuées						
Produits dangereux près du feu						
Autres						

DÉTAILS DES CORRECTIFS, S'IL Y A LIEU :

Par :

Responsable de l'évacuation

Représentant des pompiers (s'il y a lieu)

Date :

Date :

5 - Formulaires et listes de contrôle

5.1 - Liste de contrôle pour la sécurité des lieux			
Sécurité et prévention des incendies	Satisfait	Mesure à prendre	Mesures à prendre et échéance
Les plans et la procédure d'évacuation sont affichés bien en vue.			
Les couloirs, escaliers, sorties et passerelles ne sont pas encombrés et sont bien éclairés. L'indicateur de sortie est bien en vue et illuminé.			
Les sorties sont sans neige et sans glace et il y a un passage dégagé pour s'éloigner du bâtiment.			
Les appareils électriques (plaque chauffante, perceuse, scie ronde, etc.) sont débranchés lorsqu'on ne s'en sert pas.			
Les substances toxiques et inflammables sont sous clé.			
L'accès aux endroits dangereux est restreint. (Salle électrique, sécurité machine, etc.)			
Les objets dangereux sont hors de portée des travailleurs n'ayant pas les compétences pour les utiliser. (Scie, soudeuse, débrousailleuse, etc.)			
Les portes de secours s'ouvrent facilement. Tous les extincteurs sont du type voulu, accrochés où il faut, signalés, munis d'une étiquette et chargés (flèche dans la zone verte).			
Les détecteurs de fumée ont été testés et fonctionnent.			
Aucune matière combustible n'est stockée près d'un chauffe-eau ou d'un appareil de chauffage.			

Aucune bouteille de propane et autre liquide inflammable ne sont stockés dans l'immeuble ou dans un bâtiment attenant.			
Les rampes d'escalier et de passerelles sont solidement fixées.			
Les pièces et les voies d'accès sont bien éclairées.			
Les douches de sécurité sont propres, en bon état, facile d'accès et inspectée hebdomadairement.			
Les extincteurs ont été inspectés par un organisme agréé.			
Le système de chauffage a été inspecté par un organisme agréé.			
Les équipements n'ont pas de bords coupant, ne sont pas tordus, n'ont pas de fissures, n'a pas de corrosion.			
Les parties mobiles ne portent pas de signe d'usure.			
Les portails et leurs dispositifs de verrouillages fonctionnent comme il faut.			
Il existe des trousses de premiers soins conformes et accessibles.			
Il existe un moyen de communication rapide et efficace pour demander de l'aide.			
Le point de rassemblement est facile d'accès, affiché, et connu des travailleurs.			
Le système de gicleur est en bon état et fonctionne.			
Les équipements dans l'usine sont propres (Pas de poussière explosive).			
Il n'y a pas de source d'étincelles en contact avec une grande quantité de poussière.			

5.2 - Liste de contrôle pour évaluer votre plan de sécurité

La liste de contrôle suivante énonce certains éléments à vérifier lors de l'évaluation de votre plan des mesures d'urgence.

Veuillez noter que la section 5.2 est une liste non exhaustive donnée à titre indicatif uniquement.

Nom de l'établissement	Rempli par
Valoris	

Coordonnateur

Sommaire des renseignements généraux sur l'entreprise

- ☐ Nom et adresse de l'entreprise
- ☐ Nombre de personnes dans les bâtiments et sur le site
- ☐ Numéros de téléphone
- ☐ Liste des secouristes
- ☐ Description physique des bâtiments et du site
- ☐ Équipement de sécurité incendie et emplacements
- ☐ Emplacement des manettes d'arrêt des services publics
- ☐ Plan d'étages indiquant :
  - les sorties;
  - les trajets menant aux sorties;
  - les emplacements de l'équipement de sécurité-incendie.

Évacuation

- ☐ Description écrite de la procédure d'évacuation
- ☐ Quand il faut utiliser la procédure d'évacuation
- ☐ Ce qu'il faut faire si l'on découvre un incendie
- ☐ Ce qu'il faut faire si l'alarme incendie sonne
- ☐ Rôles et responsabilités des membres du personnel
- ☐ Communication à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment

Affiche sur la procédure d'évacuation

- ☐ Que faire si l'on découvre un incendie
- ☐ Que faire quand l'alarme-incendie sonne

Exercices d'évacuation

- ☐ Procédure écrite indiquant quand et comment les exercices d'évacuation sur place sont effectués et les renseignements consignés
- ☐ Rôles et responsabilités de tous les titulaires de licence

Sécurité-incendie

- ☐ Procédure écrite indiquant comment on maitrise les risques d'incendie

- ☐ Procédure écrite décrivant les inspections et l'entretien de l'équipement de sécurité-incendie

Procédures d'urgence suggérées

- ☐ Incendie
- ☐ Explosion
- ☐ Feu ou explosion du réseau de biogaz ou de la torchère
- ☐ Personne qui tombe dans l'eau
- ☐ Déversement
- ☐ Contamination
- ☐ Urgences météorologiques
- ☐ Glissement de terrain
- ☐ Bris d'une ligne haute tension ou d'un poteau électrique
- ☐ Électrocution ou électrisation
- ☐ Blessures graves
- ☐ Colis suspect
- ☐ Prise d'otage
- ☐ Présence d'une personne armée
- ☐ Alerte à la bombe
- ☐ Personne menaçante
- ☐ Procédure de sauvetage en espace clos
- ☐ Fuite de gaz
- ☐ Panne électrique
- ☐ Pénurie ou contamination d'eau potable
- ☐ Inondation ou refoulement d'égout

Modifications

_____

_____

Formation et révision annuel

- ☐ Formation des remplaçants
- ☐ Examen annuel

Clarté et lisibilité

- ☐ S'assurer de la clarté du document
- ☐ Le document est facilement accessible et consultable en cas d'urgence

Mises à jour

- ☐ S'assurer que les plans sont à jour
- ☐ S'assurer que les numéros de téléphone, adresses et personnes ressources sont à jour

☐ S’assurer que le personnel est informé des procédures d’urgence ☐ S’assurer que les procédures sont conformes en cas de modification de bâtiments ou du site
Matières dangereuses ☐ Liste complète des matières dangereuses avec leur nom complet et leur emplacement sur le site ☐ Référence à la fiche Simdut des matières dangereuses
Autres commentaires _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____

5.3 - Liste de vérification pour les appels menaçants et alerte à la bombe

1. Quand la bombe va-t-elle exploser ?_____
2. Où se trouve la bombe au moment présent ?_____
3. À quoi ressemble la bombe ?_____
4. De quel type de bombe s'agit-il ?_____
5. Qu'est-ce qui va déclencher l'explosion de la bombe ?_____
6. Est-ce que c'est vous qui avez placé la bombe ?_____
7. Pourquoi ?_____
8. Quelle est votre adresse ?_____
9. Comment vous appelez-vous ?_____

Formulation exacte de la menace

_____

_____

_____

_____

Sexe de l'auteur de l'appel : _____

Race : _____

Âge : _____

Durée de l'appel : _____

Numéro de téléphone auquel était adressé l'appel : _____

Heure de l'appel : _____

Date de l'appel : _____

Voix de l'auteur de l'appel

- ☐ Accent
- ☐ Bégaiement
- ☐ Calme
- ☐ Chuchotement
- ☐ Colère
- ☐ Excité
- ☐ Voix familière
- ☐ Marmonnement
- ☐ Pleurs
- ☐ Respiration profonde
- ☐ Rires
- ☐ Ton lent
- ☐ Ton rapide
- ☐ Voix brisée
- ☐ Voix douce
- ☐ Voix déguisée
- ☐ Voix forte
- ☐ Voix grave
- ☐ Voix nasale
- ☐ Voix normale
- ☐ Voix rauque

Bruits de fond

- ☐ Appel interurbain
- ☐ Appel local
- ☐ Bruits d'équipement de bureau
- ☐ Cabine téléphonique

☐ Bruit de machine d'usine ☐ Bruits de maison ☐ Bruits de rue ☐ Bruits de vaisselle ☐ Bruits d'animaux	☐ Grésillements ☐ Moteur ☐ Musique ☐ Voix de d'autres personnes
Langage utilisé pour la menace	
☐ Vulgaire ☐ Irrationnel ☐ Enregistrement ☐ Incohérent	☐ Message lu par l'auteur de la menace ☐ Personne s'exprimant bien (cultivée)
Remarques _____ _____ _____ _____ _____ **Votre nom :** _____ **Votre poste :** _____ **Votre numéro de téléphone :** 819-560-8403 **Date à laquelle vous avez rempli la liste de vérification :** _____	

6 - Procédure de formation

6.1 - Procédure de formation des remplaçants
Cette procédure est un guide pour les remplaçants des personnes responsables des procédures d'urgences (Coordonnateur d'évacuation et responsable de secteur). Noter que les procédures spécifiques doivent être connues des employés aussi (Procédure d'évacuation, personne armée, etc.).
Passer les éléments ci-dessous en revue avec les remplaçants et en discuter : ☐ leur rôle et leurs responsabilités en cas d'urgence et de mise en œuvre des procédures d'évacuation; ☐ quand et comment utiliser un extincteur; ☐ la façon de maitriser les risques d'incendie et le fait qu'ils doivent s'occuper de tout problème de sécurité-incendie qu'ils constatent; ☐ l'utilisation du défibrillateur; ☐ les plans d'évacuation et les dispositifs de sécurité en place (extincteur, tuyau d'incendie, sortie de secours, douches de sécurité, etc.); ☐ présentation du lieu de rassemblement; ☐ présentation des personnes ressources et des numéros de téléphone important.

Annexe I

Liste des pictogrammes	Nom et numéro d'identification du danger	Description du danger
	Explosif (SGH01)	Dangers d'explosion ou de réactivité
	Inflammable (SGH02)	Dangers d'incendie
	Comburant (SGH03)	Présence de matière comburante
	Gaz sous pression (SGH04)	Présence de gaz sous pression
	Corrosif (SGH05)	Peut être corrosif pour les métaux, la peau et les yeux
	Toxicité (SGH06)	Peut être toxique ou mortel après une courte exposition à de petites quantités
	Nocif ou irritant (SGH07)	Peut entraîner des effets moins sévères sur la santé ou la couche d'ozone
	Danger pour la Santé (SGH08)	Peut avoir de graves effets sur la santé
	Danger pour L'environnement (SGH09)	Peut être nocif pour le milieu aquatique

Matières dangereuses		
Nom	Pictogrammes	Emplacement
Antigel		Salle mécanique (centre de tri)
281 Dry Graphite lube 6UC (Valspar)		
Dynalife L-EP (Graisse lubrifiante)		
Hydrex AW 68 (liquide visqueux jaune paille)		
Kleen-Flo(Nettoyeursanschloreàfreinsetpièces)		
Loctite 242 (Henkel)		
Loctite 271 (Henkel)		
Lubrifiant de coupe pour métaux, aérosol (Coolcut)		
MobilSHC100(Huilede baseetadditifssynthétiques)		
Polytac No. 2 (graisse lubrifiante)		
Quin Syn Ply (Quincy)		
3MSuper77Classicsprayadhesive(aérosols)		
Valvoline Premium conventional SAE 10W-30 (Ashland, huile moteur)		
WD-40 (Produitmultifonction,aérosol)		
Shell Tellus S2 V 32 (huile hydraulique)		Bureau expédition (centre de tri)
WD-40 (Produitmultifonction,aérosol)		
Acétylène		Garage
Antigel		
281 Dry Graphite lube 6UC (Valspar)		
Kleen-Flo(Nettoyeursanschloreàfreinsetpièces)		
Loctite 242 (Henkel)		
Loctite 271 (Henkel)		
Oxygène		
Pétrole, gaz liquéfié		

Purity FG AW (fluide pour hydraulique 68)		
Shell Gadus S2 V220 1 (graisse lubrifiante automobile et industrielle)		
Valvoline Premium conventional SAE 10W-30 (Ashland, huile moteur)		
WD-40 (Produit multifonction, aérosol)		
Diesel		Cellule LET
AQ-8818 (AquaSan) désodorisant		Bâtiment LES
Peroxyde d'hydrogène – UBA (eau oxygénée)		
Zetag 4110 (amionique, polyacrylamide) agent floculant CCC ltée		
SODA ASH DENSE CCC ltée		Vieux garage
Acétylène		Usine porte 11, intérieur
Oxygène		
Diesel		Usine porte 2 extérieur
Antifreeze Super Diesel long life heavy duty 50/50		Centre de transfert
Antigel Force Extrême 50/50		
John Deere Cool-Gard II Premix		
Kleen-Flo (Nettoyeur sans chlore à freins et pièces)		
Lave-vitre Laurentide – 45°c		
One step self ETCH Primer aerosol, gray		
PC Enti-seize brush bottle 545 GR (Lubrifiant)		
PF 513 Nettoyant pour vitre pouvoir triple	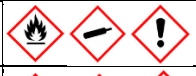	
PL-100 aérosol (lubrifiant pénétrant tout usage)		
Turbo power all season (antifreeze/coolant)		

Numéros d'urgence

Incendie

911

Police

819-310-4141

Ambulance

911

Urgence

911

Info-santé

811

Valoris

Adresse : 107, chemin Maine Central, Bury

Tél. : 819-560-8403

Réceptionniste

Poste : 2910

Directeur d'usine

Poste : 2915

Préposés à la balance

Poste : 2901

Technicienne en environnement

Poste : 2908

Directeur des opérations des sites

Poste : 2904

Secouristes

Denis Roberge

François Thibault

Geneviève Morin

Patrick Tremblay

Rosaire Royer

Yan Laroche

Centre antipoison

Tél : 1-800-463-5060

Urgence environnement (Québec)

Tél : 418-643-4595

Tél sans frais : 1-866-694-5454

Entreprise d'alarme

Nom : Alarme CSDR

Tél : 819-822-4485

Hôpital (CHUS)

Adresse : 3001, 12e avenue Nord, Sherbrooke

Tél : 819-346-1110

Hydro-Québec (Info-pannes)

Tél : 1-800-790-2424

État des routes

Tél : 511

CNESST

Adresse : 1650 Rue King Ouest, Sherbrooke

Tél : 1-844-838-0808

Environnement Canada

https://meteo.gc.ca/canada_f.html?

Tél : 1-800-668-6767

Ville de Sherbrooke

Adresse : 191, rue du Palais, Sherbrooke (Québec)

Renseignements : 819-823-8000, poste 0

Hydro-Sherbrooke 24/24 : 819-821-5728

Incendie : 819-821-5511

Police : 819-821-5555

Préservation de l'environnement : 819-821-5474

Municipalité d'East Angus

Adresse : 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec)

Tél : 819-560-8600

Inspecteur en bâtiment et en environnement : poste 2404

Directeur des travaux publics : poste 2449

Département de l'environnement (aqueduc et eaux usées) : poste 2420

Caserne d'incendie : 819-832-2442

CLSC : 819-821-4000

Municipalité de Bury

Adresse : 569, rue Main, Bury (Québec)

Tél : 819-560-8414

Inspecteur en bâtiment et aux services techniques : poste 2803

Bureau d'Englobe

Adresse : Sur le site de Valoris

Tél : 819-832-1490

Bureau du MDDELCC

Adresse : 770, rue Goretti, Sherbrooke (Québec)

Tél : 819-820-3882

Systèmes de gicleurs automatiques (Centre de tri)
Nom : MAC Protection Incendie Téléphone : 819-565-6500 Adresse : 952 rue de Boulogne, Sherbrooke

Zones :

Salle des gicleurs 1 :

Système 1 (Zone verte)

Système 2 (Zone jaune)

Salle des gicleurs 2 :

Système 3 (Zone orange)

Système 4 (Zone mauve)

Rez-de-chaussée, bureau (Rouge)

Mezzanine, bureau (bleu)

Valoris
AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Annexe II

Centre de tri

Réserve d'eau en cas d'incendie

Lieu d'enfouissement technique (LET)

Garage

Espace d'entreposage de matière

Torchère

Bâtiment et bassins de traitement des eaux du lieu d'enfouissement technique (LET)

Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)

Vieux garage

Bâtiment et bassins de traitement des eaux du lieu d'enfouissement sanitaire (LES)

Bassin de rétention des eaux du lieu d'enfouissement sanitaire (LES)

Site de compostage d'Englobe

Balance

Site de Valoris – Bury

Révision # 2

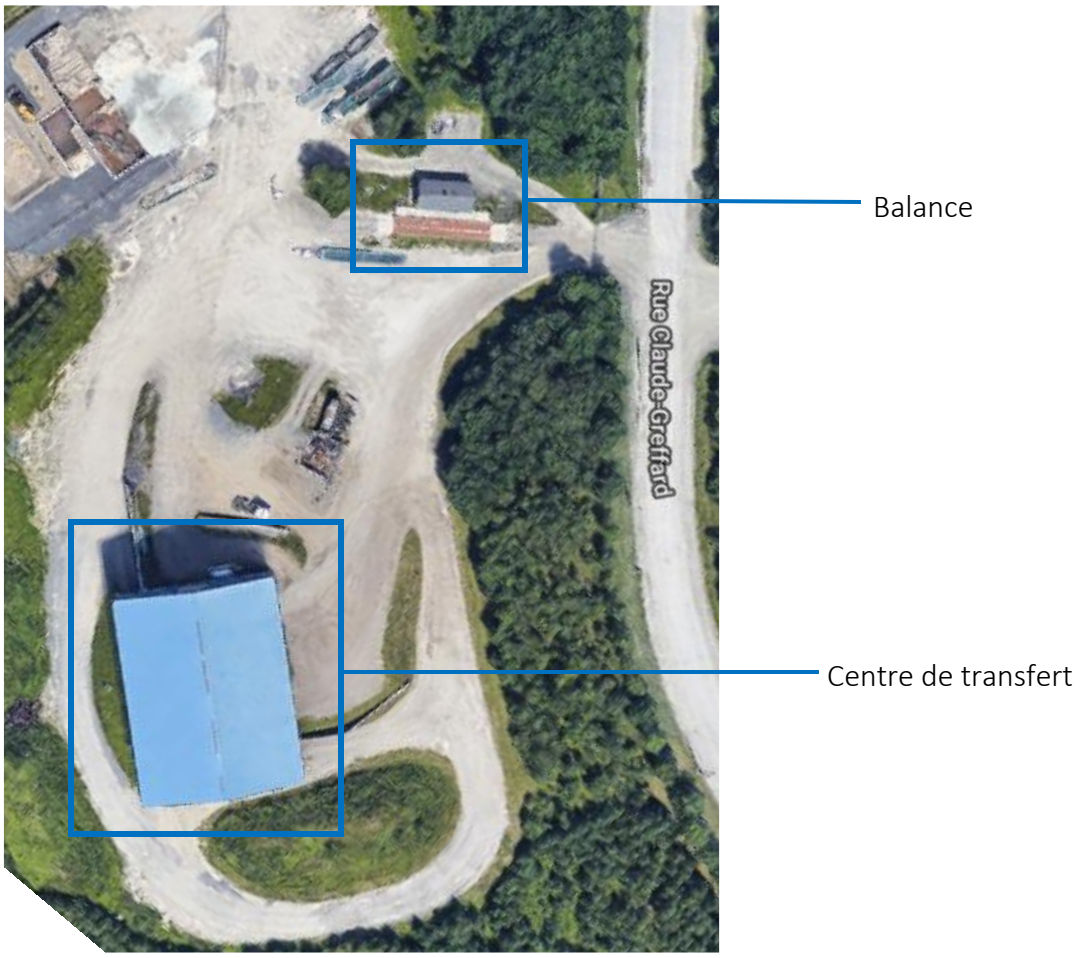

Site du centre de transfert - Sherbrooke

Annexe III

Plans d'évacuation pour les bâtiments des sites de Valoris.

Plan d’évacuation

EVACUATION

Au signal sonore ou sur l’ordre d’un responsable :

Suivez les indications du plan d’évacuation.

Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu’au point de rassemblement.

Ne revenez pas en arrière.

N’utilisez pas les ascenseurs.

INCENDIE

En cas d’incendie, gardez votre calme, déclenchez l’alarme et téléphonez aux services d’urgence (911).

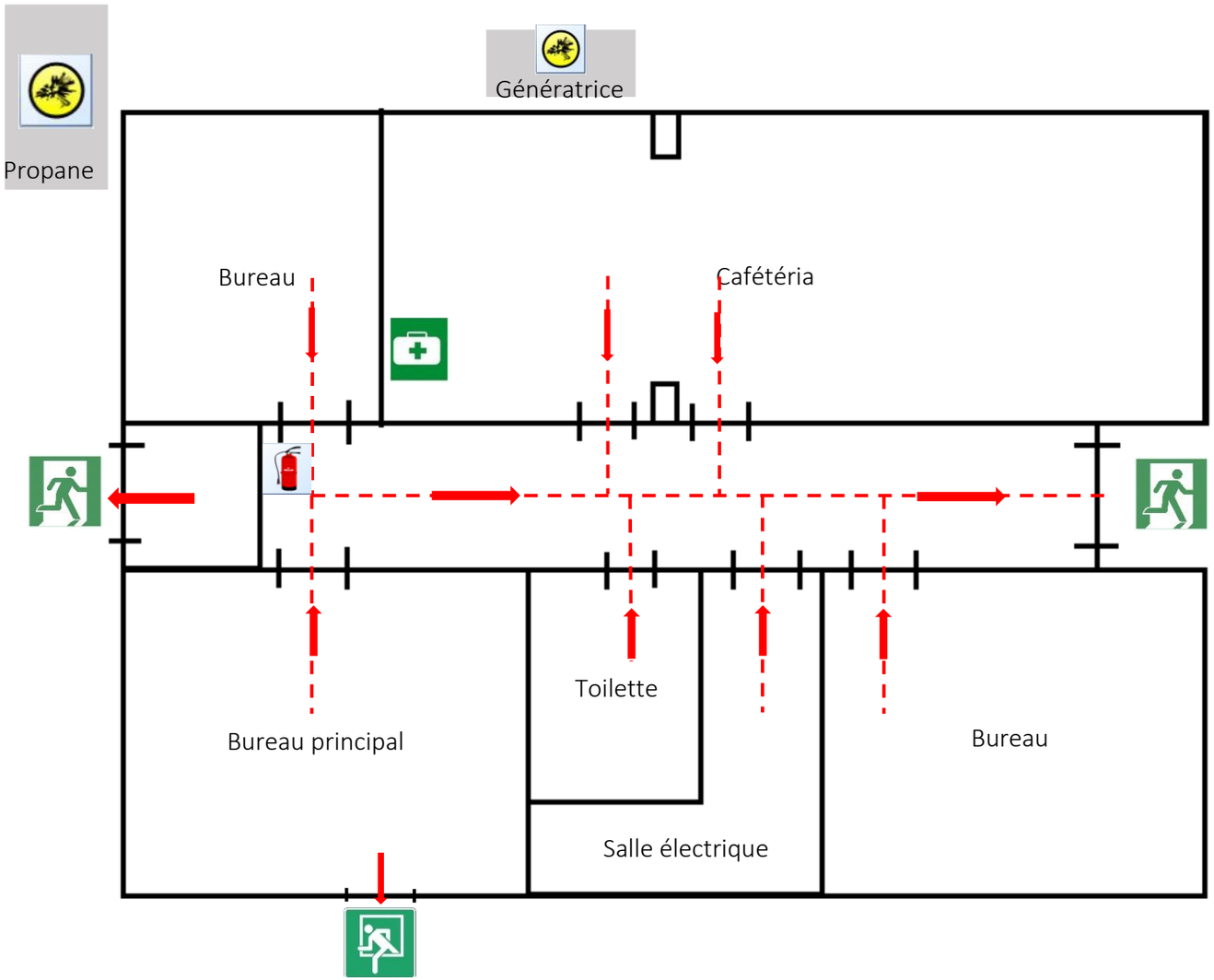

Légende

- Sens d’évacuation
- Extincteur
- Trousse de premiers soins
- Sortie
- Fenêtre de secours
- Matière explosive

Balance - Bury
Réalisé le 13 juillet 2018

Plan d'évacuation

Valoris
AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

EVACUATION

Au signal sonore ou sur l'ordre d'un responsable :

Suivez les indications du plan d'évacuation.

Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement (Balance).

Ne revenez pas en arrière.

N'utilisez pas les ascenseurs.

INCENDIE

En cas d'incendie, gardez votre calme, déclenchez l'alarme et téléphonez aux services d'urgence (911).

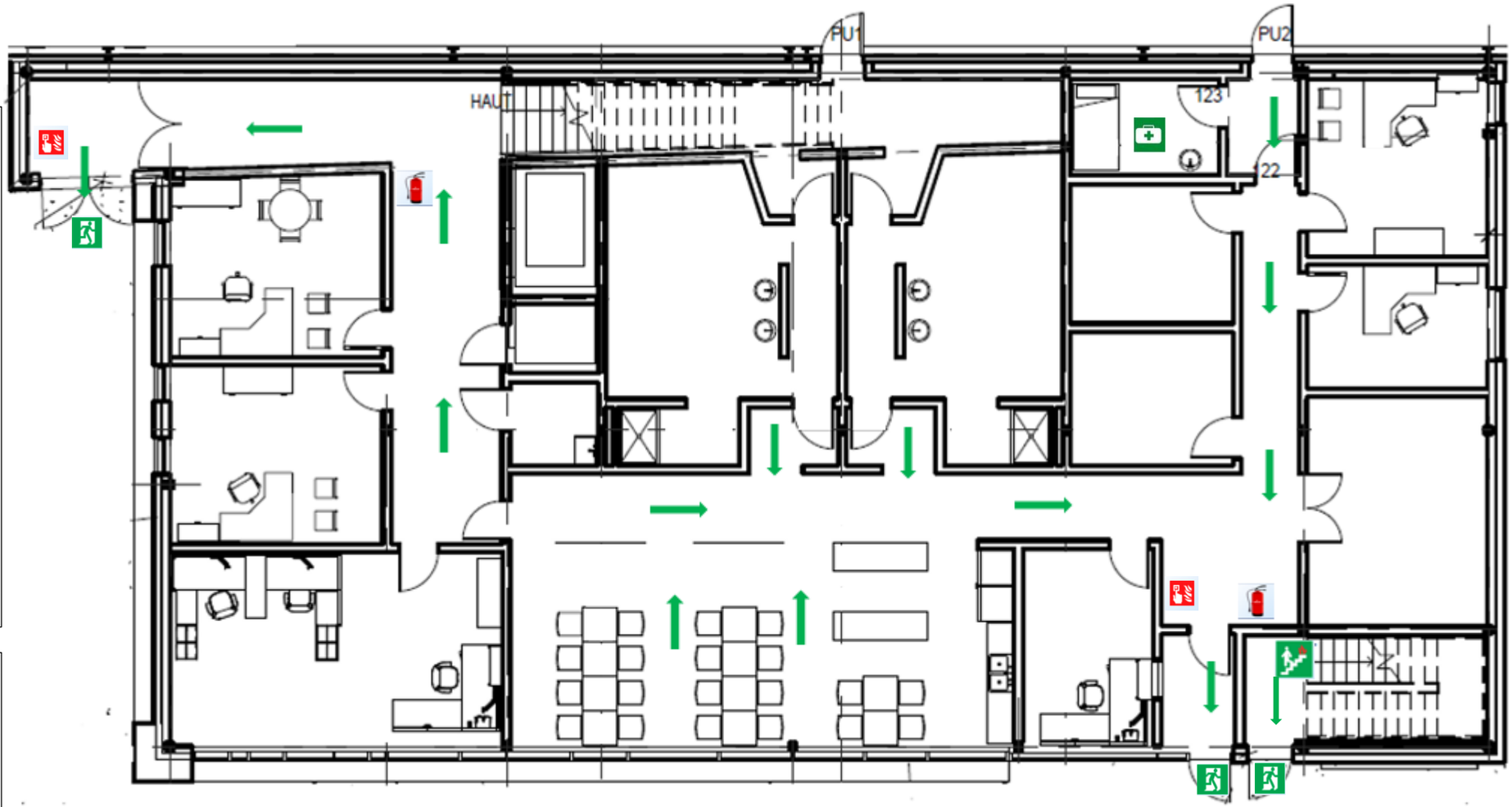

Légende

- Sens d'évacuation
- Extincteur
- Trousse de premier soin
- Sortie
- Escalier de secours
- Alarme incendie

Bureau – Rez-de-chaussée
Réalisé le 29 juin 2018

Plan d'évacuation

EVACUATION

Au signal sonore ou sur l'ordre d'un responsable :

Suivez les indications du plan d'évacuation.

Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement (Balance).

Ne revenez pas en arrière.

N'utilisez pas les ascenseurs.

INCENDIE

En cas d'incendie, gardez votre calme, déclenchez l'alarme et téléphonez aux services d'urgence (911).

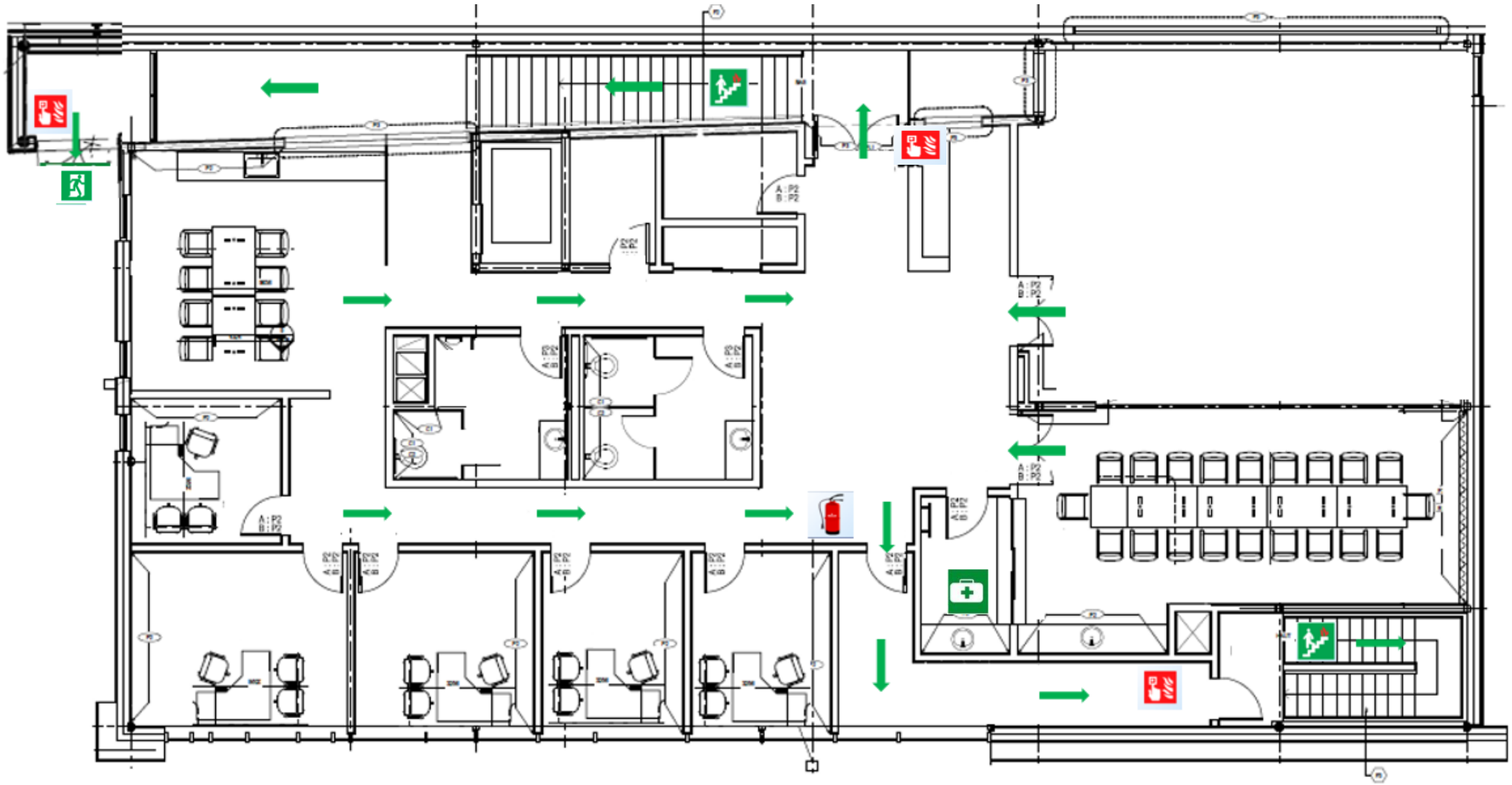

Légende

- Sens d'évacuation
- Sortie
- Extincteur
- Escalier de secours
- Trousse de premier soin
- Alarme incendie

Bureau – 1er étage
Réalisé le 29 juin 2018

Plan d'évacuation

Valoris
AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Légende

- Sens d'évacuation
- Extincteur
- Escalier de secours
- Trousse de premier soin
- Alarme incendie
- Douche de sécurité
- Tuyau d'incendie
- Matière explosive
- Sortie de secours
- Fontaine d'incendie

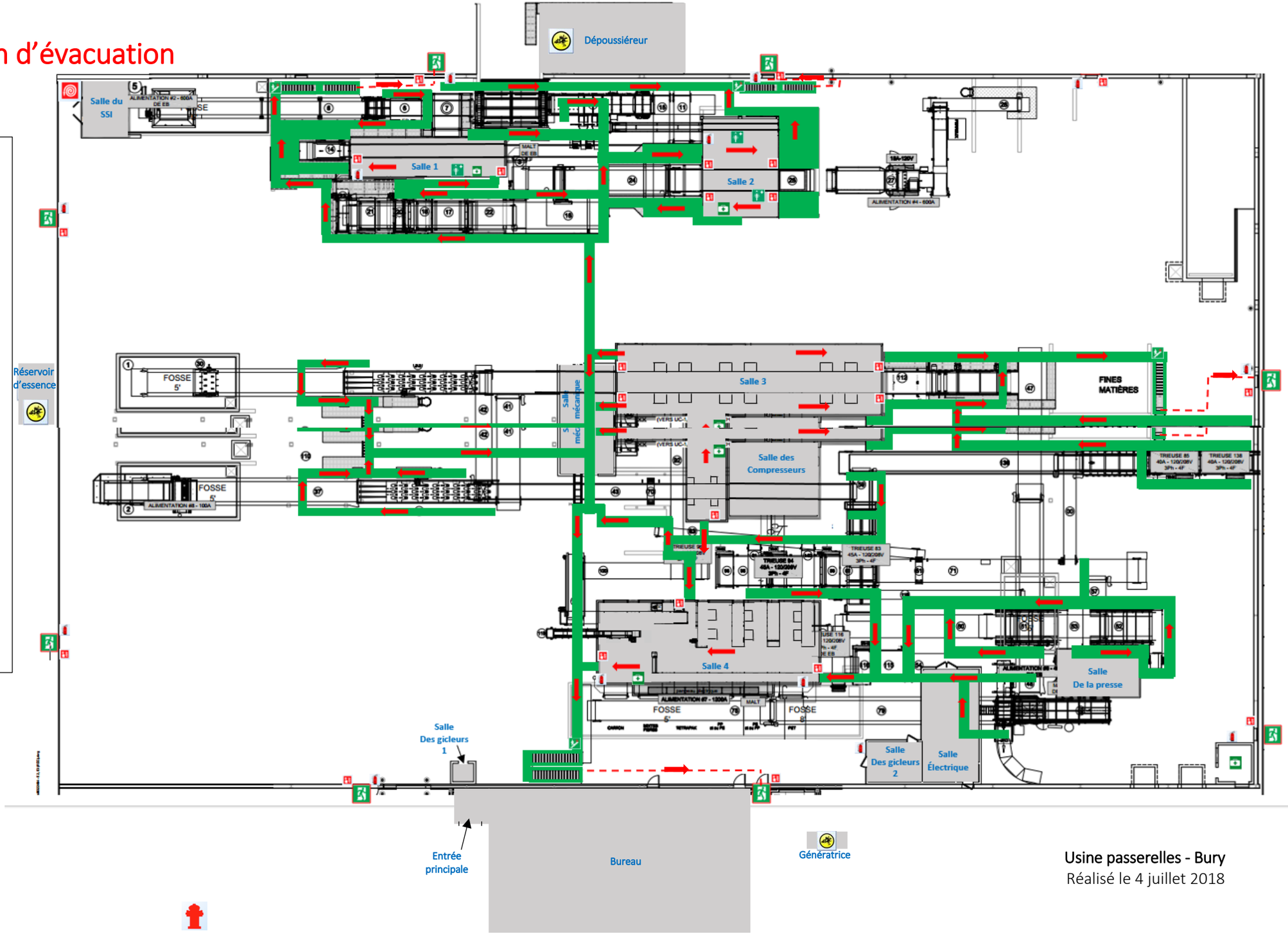

Usine passerelles - Bury
Réalisé le 4 juillet 2018

Plan d'évacuation

Valoris
AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Légende

- Sens d'évacuation
- Extincteur
- Escalier de secours
- Trousse de premier soin
- Alarme incendie
- Douche de sécurité
- Tuyau d'incendie
- Matière explosive
- Sortie de secours

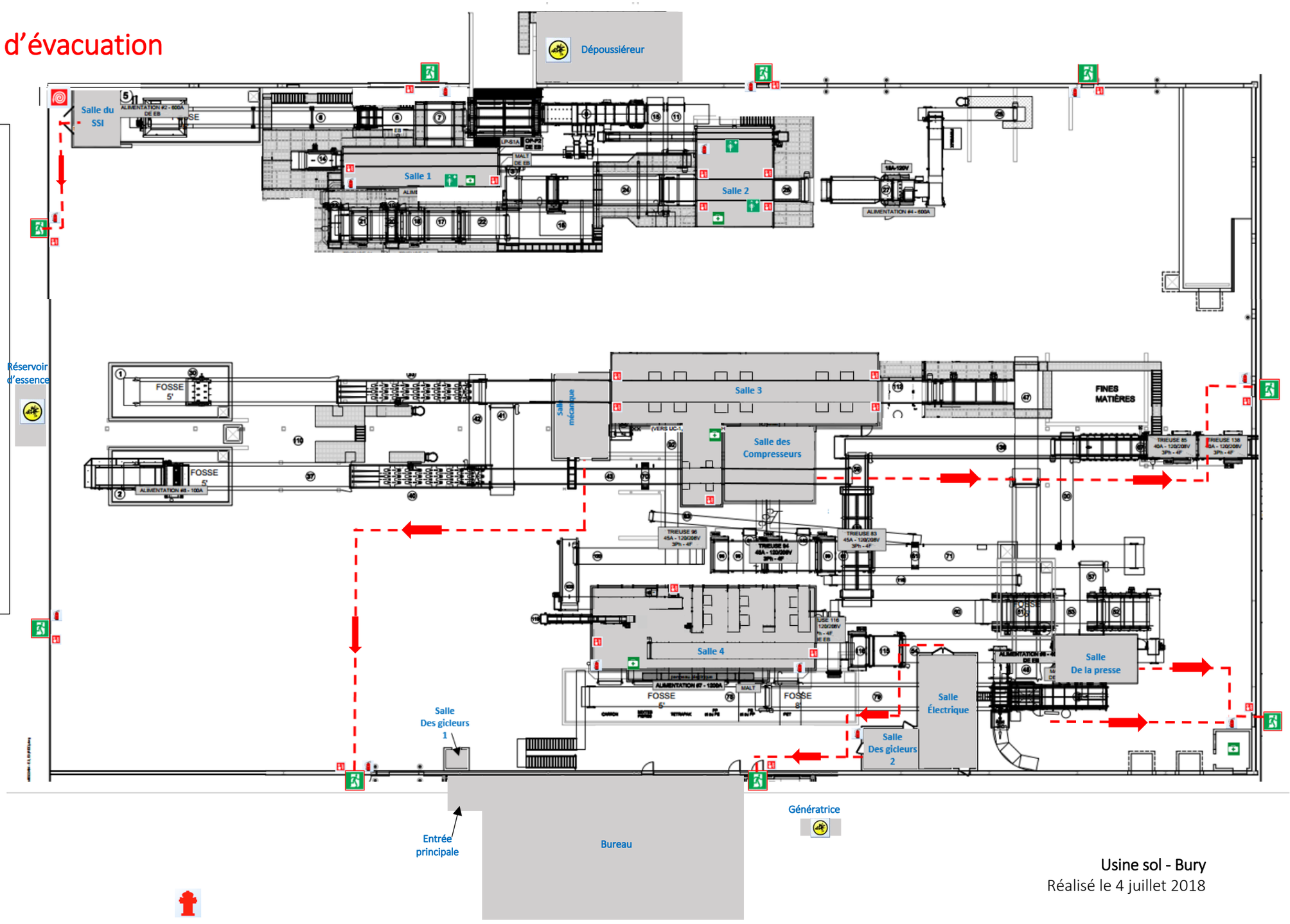

Usine sol - Bury
Réalisé le 4 juillet 2018

Plan d’évacuation

EVACUATION

Au signal sonore ou sur l’ordre d’un responsable :

Suivez les indications du plan d’évacuation.

Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu’au point de rassemblement.

Ne revenez pas en arrière.

N’utilisez pas les ascenseurs.

INCENDIE

En cas d’incendie, gardez votre calme, déclenchez l’alarme et téléphonez aux services d’urgence (911).

Légende

- Sens d’évacuation
- Extincteur
- Trousse de premiers soins
- Sortie
- Douche oculaire

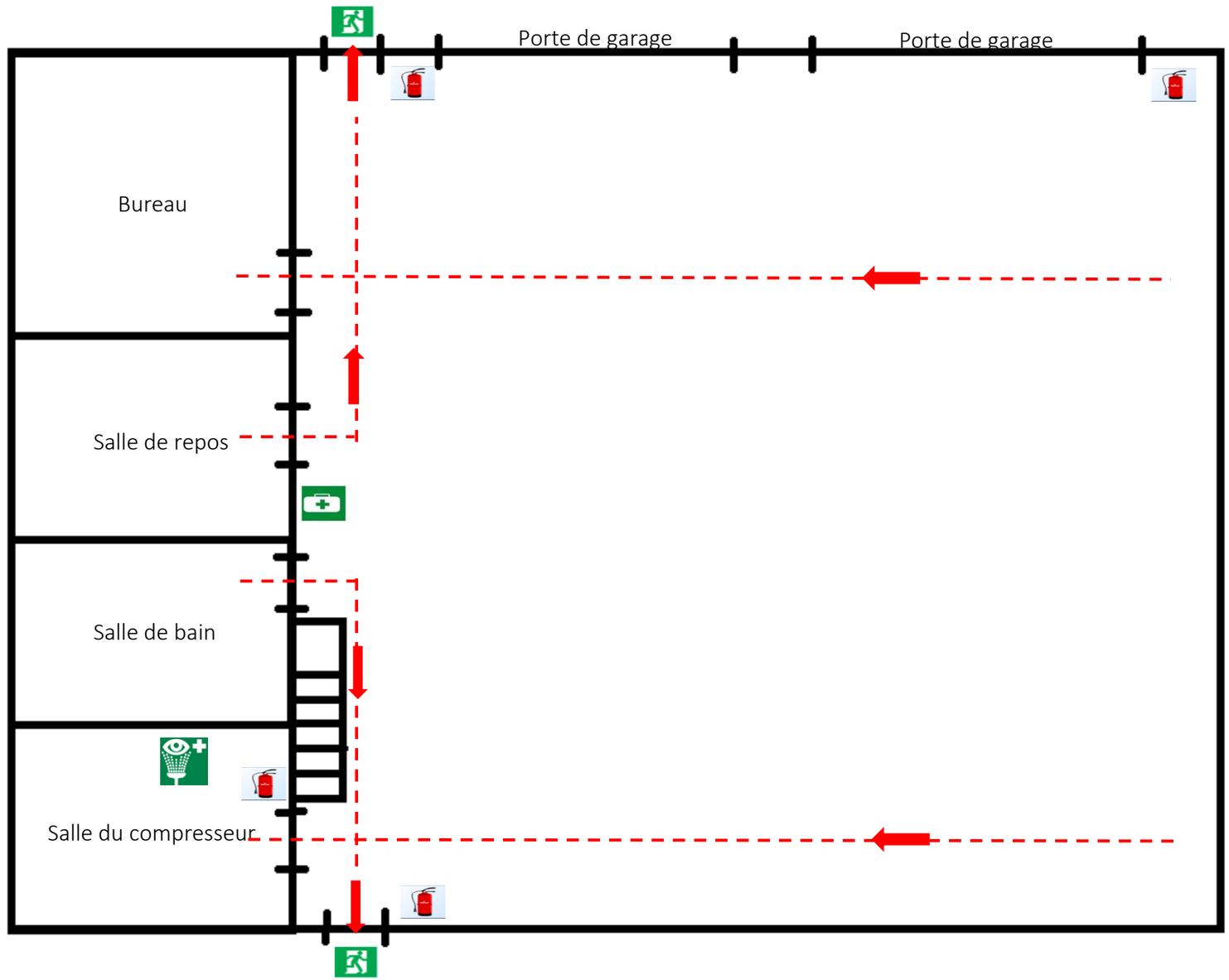

Garage

Réalisé le 23 juillet 2018

Plan d’évacuation

EVACUATION

Au signal sonore ou sur l’ordre d’un responsable :

Suivez les indications du plan d’évacuation.

Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu’au point de rassemblement.

Ne revenez pas en arrière.

N’utilisez pas les ascenseurs.

INCENDIE

En cas d’incendie, gardez votre calme, déclenchez l’alarme et téléphonez aux services d’urgence (911).

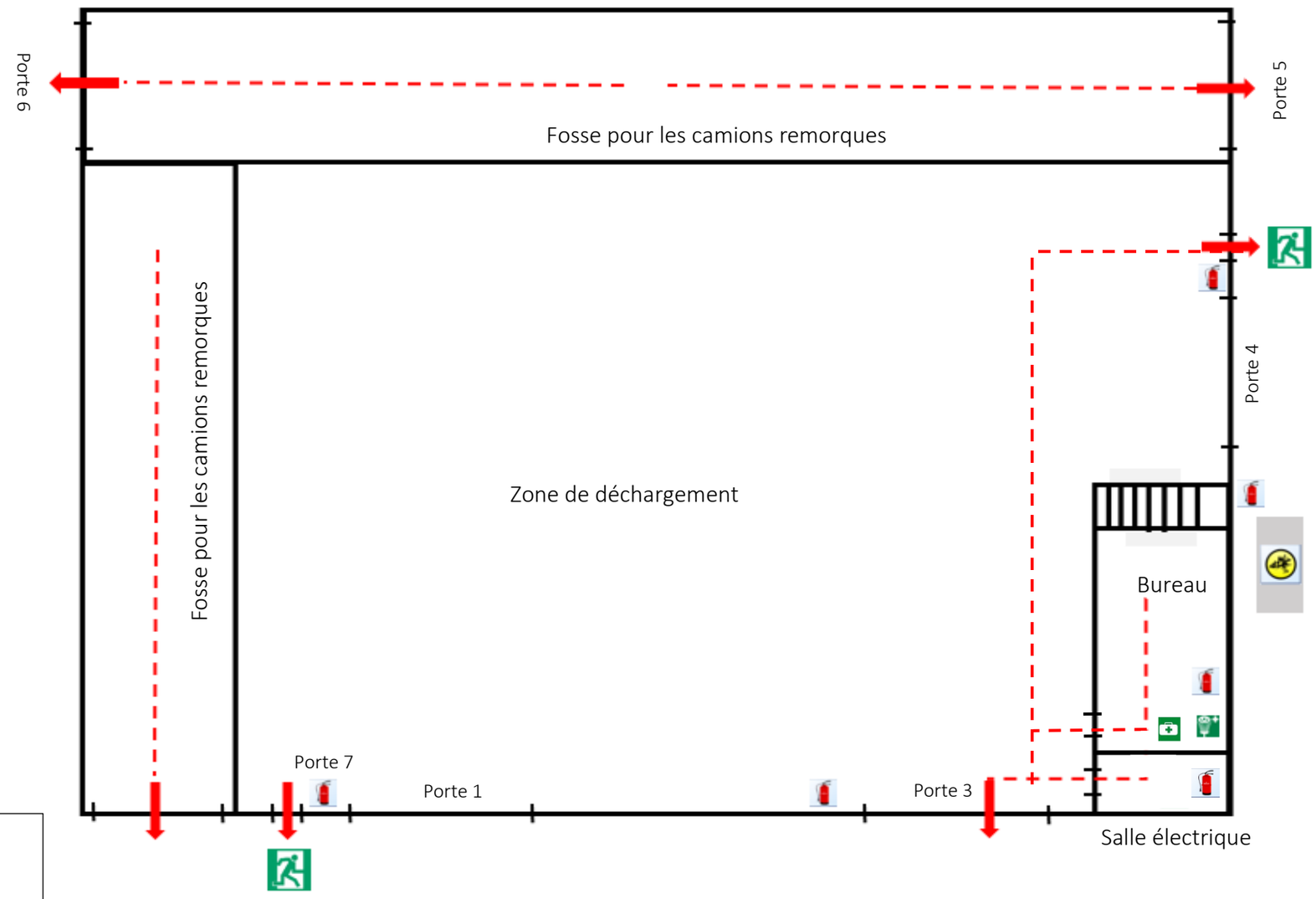

Légende

- Sens d’évacuation
- Extincteur
- Trousse de premiers soins
- Sortie
- Lavage oculaire
- Matière explosive

Centre de transfert
Réalisé le 13 juillet 2018

Plan d’évacuation

EVACUATION

Au signal sonore ou sur l’ordre d’un responsable :

Suivez les indications du plan d’évacuation.

Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu’au point de rassemblement.

Ne revenez pas en arrière.

N’utilisez pas les ascenseurs.

INCENDIE

En cas d’incendie, gardez votre calme, déclenchez l’alarme et téléphonez aux services d’urgence (911).

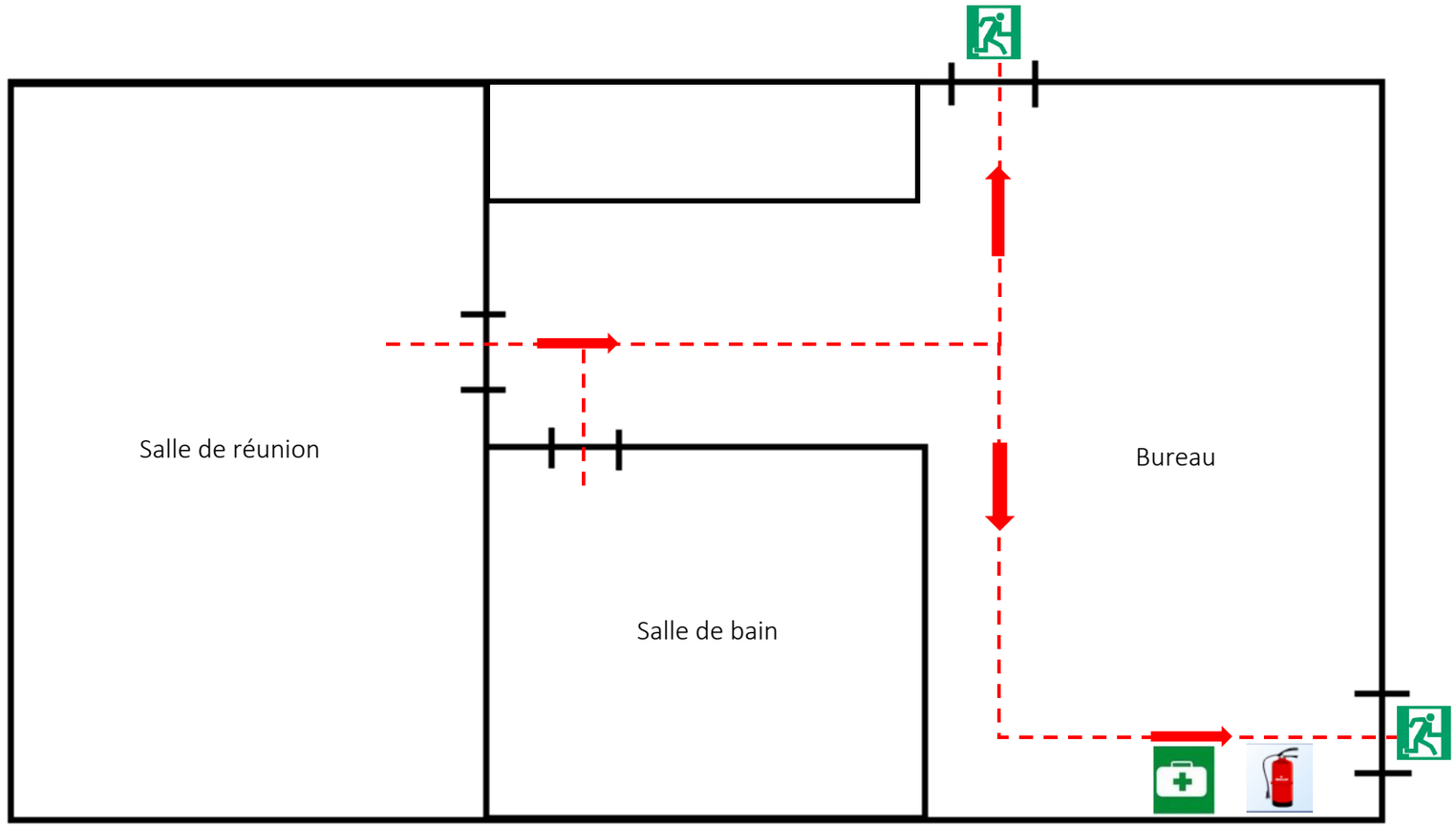

Légende

Sens d’évacuation

Sortie

Extincteur

Trousse de premiers soins

Balance - Centre de transfert
Réalisé le 13 juillet 2018